

Manifeste des Mutuelles de France



Table des matières

Introduction	3
Les Mutuelles de France, actrices du mouvement social, humaniste, féministe et antiraciste	6
La santé est un droit, pas une marchandise	11
La mutualité, un mode d'action singulier	16
Conclusion	22

Adopté par l'Assemblée générale de la Fédération des
mutuelles de France le 18 novembre 2024.

© Fédération des mutuelles de France, Janvier 2025.

ISBN : 978-2-488142-00-7

Les Mutuelles de France sont une composante historique du mouvement mutualiste. Les mutuelles de travailleurs, dont elles sont issues, s'inscrivent dans la longue histoire des mouvements ouvriers qui, à chaque époque, se sont organisés pour bâtir des solutions solidaires face aux accidents de la vie, à la maladie, à l'absence de travail ou à la vieillesse. Investies dans les mouvements de résistance, elles ont combattu pour qu'émerge des cendres de la Seconde Guerre mondiale une société plus juste, plus solidaire et plus démocratique. Une société au sein de laquelle chacune et

chacun peut vivre dignement et faire ses propres choix. C'est ainsi qu'elles ont participé, aux côtés des militants du monde du travail, à la création de la Sécurité sociale, puissant outil solidaire, construit sur le principe «de chacun selon ses moyens, à chacun selon ses besoins».

Elles ont bâti un écosystème de mutuelles complémentaires à la Sécurité sociale et se sont engagées avec elle pour garantir une couverture élargie en santé et prévoyance pour toutes et tous. Elles ont créé des établissements de santé pour améliorer l'offre de soins et contraindre les praticiens libéraux à s'inscrire dans les conventions avec la Sécurité sociale et en respecter les tarifs afin de permettre un remboursement plus complet des frais de santé. Elles se sont investies dans le champ de la prévention, de l'éducation et de la promotion de la santé

pour agir également sur les déterminants de santé.

Par leur travail quotidien, les Mutuelles de France développent une approche globale de la santé. Celle-ci implique d'agir tout au long de la vie sur la possibilité, y compris financière, de recourir à une offre de soin de qualité pour toutes et tous.

**Les Mutuelles
de France,
actrices du
mouvement social,
humaniste,
féministe
et antiraciste**

Le droit à la santé ne peut être garanti pour toutes et tous dans une société injuste et inégalitaire. Comme l'établit l'Organisation mondiale de la santé, l'état de santé d'une population est déterminé par la qualité de l'environnement, les conditions de vie, de logement et de travail, par les ressources économiques et le niveau de vie, par les capacités culturelles et sociales, mais aussi par l'accès à l'information et aux soins. Pour garantir un droit à la santé effectif, les Mutuelles de France agissent démocratiquement sur l'ensemble de ces facteurs afin de contribuer à transformer la société en profon-

deur et au service du bien commun, en apportant des réponses concrètes aux besoins sociaux. C'est en ce sens qu'elles sont actrices du mouvement social.

Face à un ordre établi profondément marqué par le néolibéralisme et les attaques répétées contre les outils de solidarité, qu'elle soit nationale, professionnelle ou intergénérationnelle, les Mutuelles de France agissent aux côtés des autres acteurs du mouvement social dans l'objectif de promouvoir et faire progresser la justice sociale et l'égalité par la mise en sécurité sociale de chacune et chacun.

La santé est au cœur de la condition humaine. Aussi, les Mutuelles de France, actrices de l'Économie sociale et solidaire, inscrivent leur action dans le mouvement humaniste, féministe et antiraciste, se mobilisant chaque fois que la dignité hu-

maine est mise en cause. Elles s'engagent pour l'égalité et la fraternité, combattent les discours de haine et toutes les formes de discriminations, qui sont autant de négations de l'universelle égalité humaine. Elles agissent pour que chaque personne soit reconnue et respectée, quelle que soit son origine ou sa nationalité, sa couleur de peau, sa religion, sa culture, son âge, son genre, son identité de genre ou son orientation sexuelle.

Administrées par leurs adhérentes et leurs adhérents, les mutuelles concourent à l'indispensable démocratie sociale. Elles participent au débat public, mais aussi à l'émancipation des citoyennes et des citoyens par l'éducation populaire. Travailler à l'émancipation effective implique d'aller vers celles et ceux que nous n'arrivons pas à toucher, notamment les jeunes. Aller vers, les accueillir, les écou-

ter, leur laisser la parole, les intégrer dans nos organisations, leur laisser prendre des responsabilités pour régénérer le lien démocratique, porter leurs attentes et inventer ensemble de nouvelles solutions solidaires. Ce faisant, les mutuelles contribuent à ce que chacune et chacun, de toute génération, puisse être des actrices et des acteurs éclairé·e·s de la société.

Incompatible avec les systèmes autoritaires, la démocratie mutualiste ne peut exister que dans une société démocratique respectant scrupuleusement la liberté des individus. En ce sens, chaque atteinte portée à la démocratie, aux libertés collectives et individuelles et aux contrepouvoirs est une atteinte au modèle mutualiste.

**La santé est
un droit,
pas une
marchandise**

La santé est un droit humain fondamental, garanti par la déclaration universelle des droits de l'Homme de 1948, par les traités internationaux et par la constitution française. Il est de la responsabilité des pouvoirs publics de rendre ce droit effectif. Toute l'histoire et l'expérience mutualistes convainquent que la gestion de ce bien commun ne peut se faire dans le cadre du secteur marchand lucratif.

Ce dernier n'est efficace ni pour la protection sociale, ni pour l'accès aux soins, ni pour l'accompagnement tout au long de la

vie, il est même nocif. C'est pourquoi nous sommes avant tout des militants de la Sécurité sociale, du service public et d'une mutualité de proximité, proche de ses adhérents.

Les dérives observées depuis les années 80 en France étayent notre conviction. L'entrée des acteurs assurantiels dans le champ de la complémentaire santé a conduit à amoindrir les mécanismes de solidarité. La financiarisation du système de santé, s'accroissant aujourd'hui, conduit à une explosion des dépassements de tarifs et à une baisse de la qualité de la prise en charge. L'ensemble de ces dérives multiplie les inégalités d'accès et accentue l'insécurité sociale, les injustices et les exclusions.

C'est pourquoi les Mutuelles de France sont des militantes d'une Sécurité sociale au plus haut niveau possible. En consé-

quence, elles défendent l'extension de ses ressources pour accroître sa capacité d'agir et son autonomie budgétaire pour ne pas subir l'aléa des orientations politiques de l'État. La Sécurité sociale et la Mutualité travaillent ensemble, en complémentarité, à garantir une protection sociale et solidaire pour toutes et tous. Les Mutuelles de France sont attachées à un financement de la protection sociale, singulièrement de la Sécurité sociale, à la hauteur des besoins, juste et pérenne qui fasse contribuer l'ensemble des richesses à cette œuvre d'intérêt général.

Dans une démocratie comme la nôtre, c'est à la Sécurité sociale et à l'État qu'il revient de garantir l'accès à la santé partout et pour toutes et tous, sans discrimination aucune. Se détournant d'une approche marchande et lucrative, ils doivent s'appuyer sur un service public opérationnel, outil du bien

commun. La complémentarité ville-hôpital requiert un service public hospitalier puissant, doté de moyens humains et financiers suffisants pour assumer pleinement sa mission partout sur le territoire et, ce faisant, faire face aux besoins de la population. Il revient également à l'État de consulter et de coordonner les collectivités locales et les acteurs tant associatifs que mutualistes afin d'élaborer des solutions à la longue crise qui secoue l'organisation libérale de la médecine de premier recours et le secteur médico-social. Enfin, c'est la Sécurité sociale qui organise la prise en charge financière des soins pour toutes et tous.

L'enjeu n'est rien de moins que de mettre en œuvre une réponse adaptée et efficiente en matière de soins primaires, et de défendre un système d'accès aux soins sans reste à charge.

**La mutualité, un
mode d'action
singulier**

L'ensemble de notre action repose sur une approche universelle et s'organise autour des principes et des valeurs de l'économie sociale et solidaire. Les outils mutualistes, définis par les livres 1, 2 et 3 du code de la Mutualité*, permettent de concrétiser notre action pour peser sur les décisions politiques afin de transformer la société, de développer la protection sociale solidaire et l'offre

* Le code qui encadre l'activité de la Mutualité comporte trois livres. Le livre 1 concerne la démocratie mutualiste, les unions et fédérations, le livre 2, les activités mutualistes en complémentaire santé et le livre 3, la vente de biens médicaux et la gestion d'établissements sanitaires et médico-sociaux.

de soins de qualité accessibles à toutes et tous, afin de rendre effectif le droit fondamental à la santé. Le mutualisme est un projet collectif au bénéfice de chacun·e.

La mutualité est un mode d'organisation démocratique qui consiste à mettre des ressources en commun pour bâtir des solutions solidaires entre personnes malades et bien-portantes, entre les générations et tout au long de la vie.

Elle est également un mode et un lieu d'innovation pour être au rendez-vous des besoins de santé en inventant de nouvelles réponses et en expérimentant leurs mises en œuvre.

Au fil de l'histoire, les outils juridiques permettant aux mutuelles d'agir ont évolué et ont été transformés. Cela continuera indéniablement. Notre action ne se

concentre pas sur les outils eux-mêmes, mais sur les moyens qu'ils nous donnent pour atteindre les objectifs que nous poursuivons. Notre approche mutualiste en protection sociale, ce sont nos Livres 2 qui, se fondant sur un modèle solidaire, complètent la Sécurité sociale pour protéger la population. En santé, notre approche mutualiste se caractérise avec le panel d'activité de nos Livres 3. Nos établissements médico-sociaux permettent d'accompagner les personnes tout au long de la vie. Nos centres de santé mettent en œuvre une médecine coordonnée et le partage des tâches tout en étant des outils de lutte contre les dépassements d'honoraires. De ce fait, ils contribuent à répondre à la crise de la médecine de premier recours en proposant une organisation alternative de la prise en charge des patientes et des patients.

La spécificité mutualiste fait écho à la spécificité du risque santé qui doit échapper à toute forme de marchandisation. Il nous revient de veiller à toujours préserver nos principes et valeurs face aux évolutions réglementaires dans le but qui demeure le nôtre : le droit à la santé pour toutes et tous, partout.

Les Mutuelles de France inscrivent leur action dans les principes de l'économie sociale et solidaire : démocratie, solidarité, non-lucrativité, indépendance. La solidarité est à la fois la finalité et le moyen en plaçant la personne au cœur de l'économie. La démocratie est l'outil qui permet de déterminer les priorités et de prendre les décisions.

La non-lucrativité est un choix qui permet de consacrer l'intégralité de nos ressources à notre activité. Ne pas rechercher

l'enrichissement financier, c'est pouvoir redistribuer à toutes et tous sous forme de services d'accompagnement, d'actions solidaires, de réponses concrètes aux besoins des personnes. Concourir à l'intérêt général est notre ambition car la santé de toutes et tous ne peut résulter de l'intérêt de quelques-uns. Notre indépendance est la condition nécessaire à notre participation active à la démocratie sociale qui irrigue la société entière.

Nous ne sommes pas des spectateurs résignés mais des acteurs collectivement engagés pour l'émancipation. Celle-ci consiste à permettre à chacun de s'extraire de ses déterminismes sociaux et humains. Pour cela, l'action des Mutuelles de France s'appuie sur une dimension à la fois individuelle et collective : Permettre à chacune et chacun d'être acteur de sa santé et collectivement d'agir pour améliorer le système. Les Mutuelles de France sont toujours et plus que jamais résolues à promouvoir un système de santé fondé sur l'intérêt général, la solidarité et la justice sociale. Elles militent

pour l'accès aux soins et à la prévention sans discrimination. Elles promeuvent un système fondé sur la solidarité, qui permet de faire société, un système où la dignité humaine est protégée. L'action des Mutuelles de France s'ancre dans les valeurs républicaines et démocratiques et ambitionne, hier comme aujourd'hui et demain, de construire une société plus juste, plus solidaire et plus démocratique.

La Fédération des mutuelles de France regroupe 49 groupements mutualistes, dont 34 mutuelles complémentaire-santé et prévoyance et 15 unions et mutuelles qui gèrent des établissements de soins. Elle est membre de la Fédération Nationale de la Mutualité Française depuis l'unification du mouvement mutualiste en 2002.

*Fédération des mutuelles de France
3-5, rue de Vincennes • 93108 Montreuil cedex
fmf@mutuelles-de-france.fr*

*www.mutuelles-de-france.fr
www.lasanteestundroit.fr
www.pas-de-taxe-sur-ma-sante.fr*

Composition : FMF
Dépôt légal : janvier 2025

Les Mutuelles de France, actrices engagées du mouvement mutualiste, militent pour une société solidaire et inclusive.

Dans l'intérêt général, ses mutuelles et ses établissements de soins, à but non lucratif, agissent pour l'égalité des droits et une protection sociale de haut niveau pour toutes et tous.

Elles contribuent à un accès universel à la santé tout au long de la vie.



La FMF est membre de la Fédération Nationale de la Mutualité Française depuis l'unification du mouvement mutualiste en 2002.